

Avec MaPrimeAdapt'
mon logement
évolue avec moi



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

JANVIER 2025

Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Douche
de plain-pied



→ Monte-escalier
électrique



→ Volets roulants
électriques

Bon à savoir

MaPrimeAdapt' est **cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov')**.

Quelle aide ?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

50 ou 70 %

du montant des travaux
(dans la limite d'un plafond
selon la réglementation
en vigueur).

Pour qui ?

- Personne en **situation de handicap**
- Personne âgée de **70 ans ou plus**
- Personne de **60 à 69 ans sous condition de GIR** (GIR 1 à 6)
- ☒ Ayant des **revenus modestes** ou très modestes
- ☒ Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- ☒ Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par **un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)**.
Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller
France Rénov' pour préciser
mon projet.

Le conseiller France Rénov' me met en
relation avec un **AMO habilité autonomie**.

Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement
autonomie pour déterminer mon projet
de travaux et mon plan de financement.



2

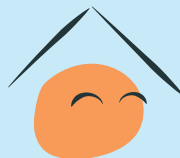


3

Je dépose ma demande de subvention
en ligne ou au format papier.

4

Je fais réaliser mes travaux
par un artisan



5

Je reçois le versement
de ma subvention.



Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site **france-renov.gouv.fr**



par téléphone
0 808 800 700

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches
numériques ou administratives ?

Les agents France services peuvent vous assister
dans votre demande d'aide.

france-services.gouv.fr

